

L'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives répartis sur le bassin.

L'Essentiel de la semaine :

Les restrictions se renforcent dans le bassin versant Layon Aubance Louets. **A noter : le passage en CRISE du bassin de l'Hyrôme et en ALERTE de la zone souterraine Aubance.**

Les mesures en vigueur :

↳ Eaux superficielles :

- Mesure de CRISE : Aubance, Layon, Hyrôme
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : /
- Mesure d'Alerte : Loire

↳ Eaux Souterraines :

- Mesure de CRISE : Layon
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire
- Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère), Alluvions de la Loire et de la Thou

Des dérogations portées par la Chambre d'agriculture sont en cours et détaillées en page 4








Météo

Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30
Beaucouzé	0	17.7	1.4
Doué-La-Fontaine	0	7.2	0.4
Brissac	0	10.8	1.5
Valanjou	0	6.7	0.7
Thouarcé	0	9.3	

Source : Weather Mesures

Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

	Jeudi 04/08	Vendredi 05/08	Samedi 06/08	Dimanche 07/08	Lundi 08/08	Mardi 09/08	Mercredi 10/08
Temps							
T° min / max (°C)	22/31	15/32	15/35	18/36	18/36	19/36	21/36
Pluie (mm)	0.2	0.5	0	0	1.2	0.9	2.7
ETP (mm)	6.7	8	10.2	10.6	7.6	6.1	5.5

Sources : Weather Mesures / MétéoCiel

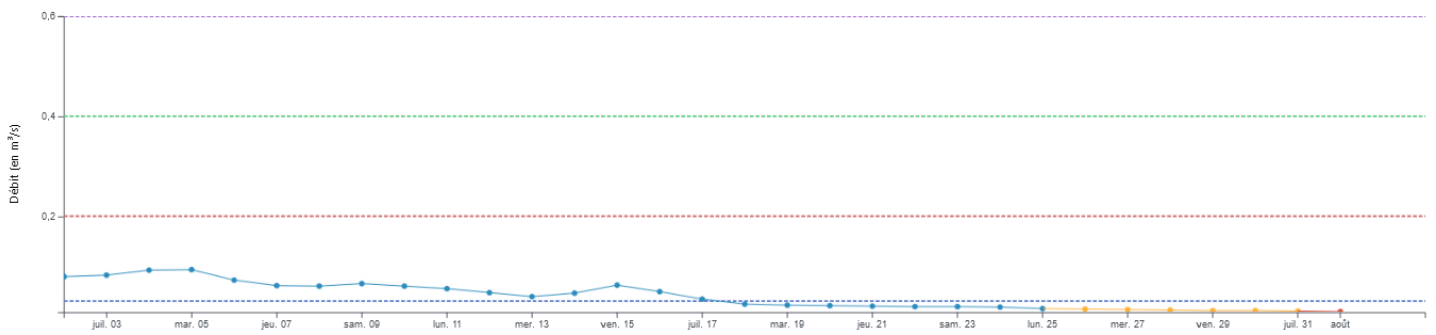
Les températures moyennes seront aux alentours de 24°C pour les jours à venir. Un temps nuageux est à prévoir avec à venir, 6.6 mm par jour d'ETP en moyenne.

Situation des ressources en eau

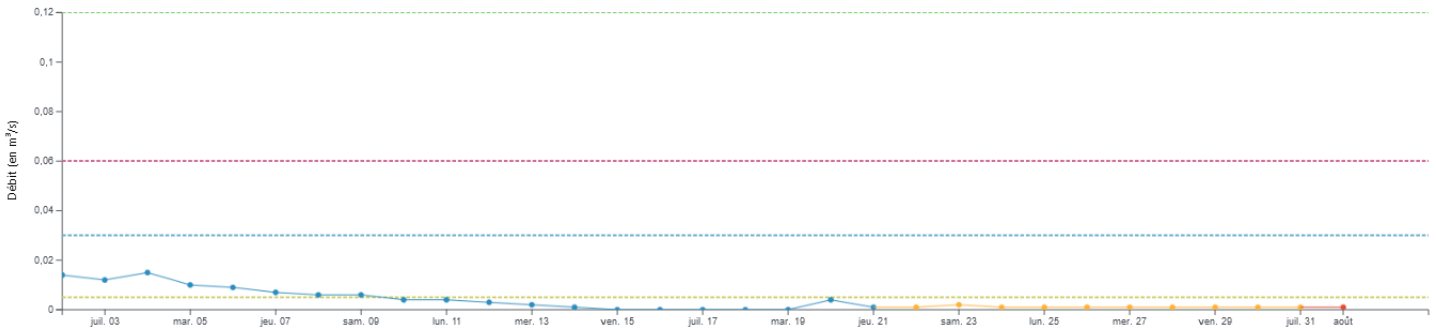
Eaux Superficielles

30	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	25/07	26/07	27/07	28/07	29/07	30/07	31/07	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
HYROME ****	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,001	0,001	0,001	0,001	0,00	0,00	0,00	0,12	0,06	0,03	0,005
LOIRE (***▲)	121	120	118	117	115	115	113	150	127	110	100

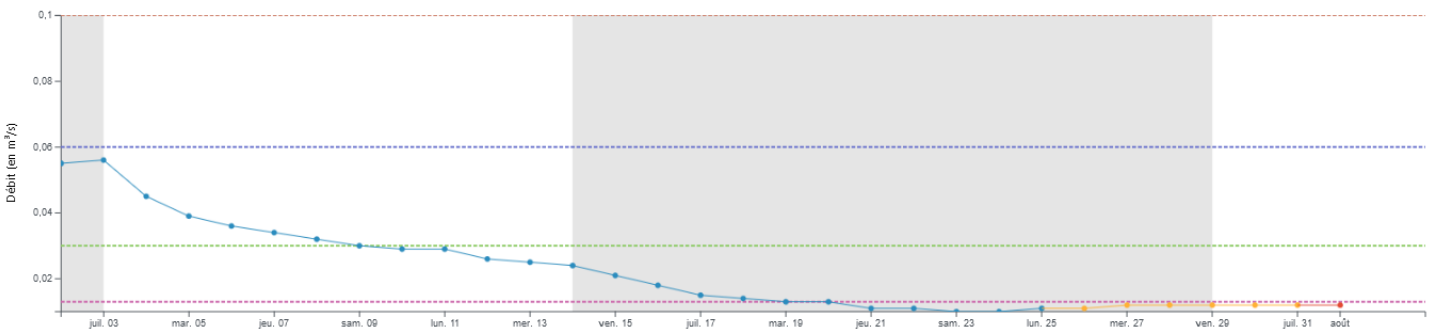
Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay



Débit de l'Aubance à Soulaines-sur-Aubance



Débit de l'Hyrôme à Saint Lambert du Lattay



Source : EauFrance Hydroportail

Eaux Souterraines

29	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				
ZA souterraine hauteur en m NGF	18/07	19/07	20/07	21/07	22/07	23/07	24/07	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	tendance
LAYON 04838X0175/PZ – socle	73,22	73,22	73,20	73,18	73,19	73,19	73,19	73,99	73,72	73,43	73,28	→
AUBANCE-(THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénomaniens/sables	53,70	53,70	53,68	53,67	53,68	53,67	53,68	53,62	53,22	53,10	53,03	→
SUD-LOIRE* 04851X0091/PZ – séno-turonien	60,44	60,45	60,44	60,44	60,45	60,44	60,44	60,59	60,51	60,48	60,30	→
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	139	134	130	126	123	124	125	150	127	110	100	↘

Tous les aquifères poursuivent leur baisse.

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées.

Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ↪ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ↪ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)
- ↪ Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)

Mesures réglementaires en vigueur au 02/08/2022 par Zone d'Alerte :

↪ Eaux superficielles :

- Mesure de CRISE : Aubance, Layon, Hyrôme
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : /
- Mesure d'Alerte : Loire

↪ Eaux Souterraines :

- Mesure de CRISE : Layon
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire
- Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère), Alluvions de la Loire et de la Thau

Dans les zones en ALERTE et en ALERTE RENFORCEE, les cultures sensibles (en containers, sous abri, jeunes plants et bassinage des semis) ou irriguées par des techniques économes (goutte-à-goutte / micro-aspersion) peuvent continuer d'être irriguées dans la mesure du strict nécessaire.

Mesures Dérogatoires :

Sud-Loire Eaux Souterraines : Situation d'ALERTE RENFORCEE

L'irrigation provenant des eaux souterraines sur cette zone d'ALERTE pour les grandes cultures est interdite. Cependant tout pompage qui pourra démontrer son appartenance à un prélèvement dans la **nappe du Cénomani** avec un document technique ou administratif peut demander une dérogation pour bénéficier des restrictions horaires d'ALERTE. Ces dérogations sont nominatives et les demandes sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

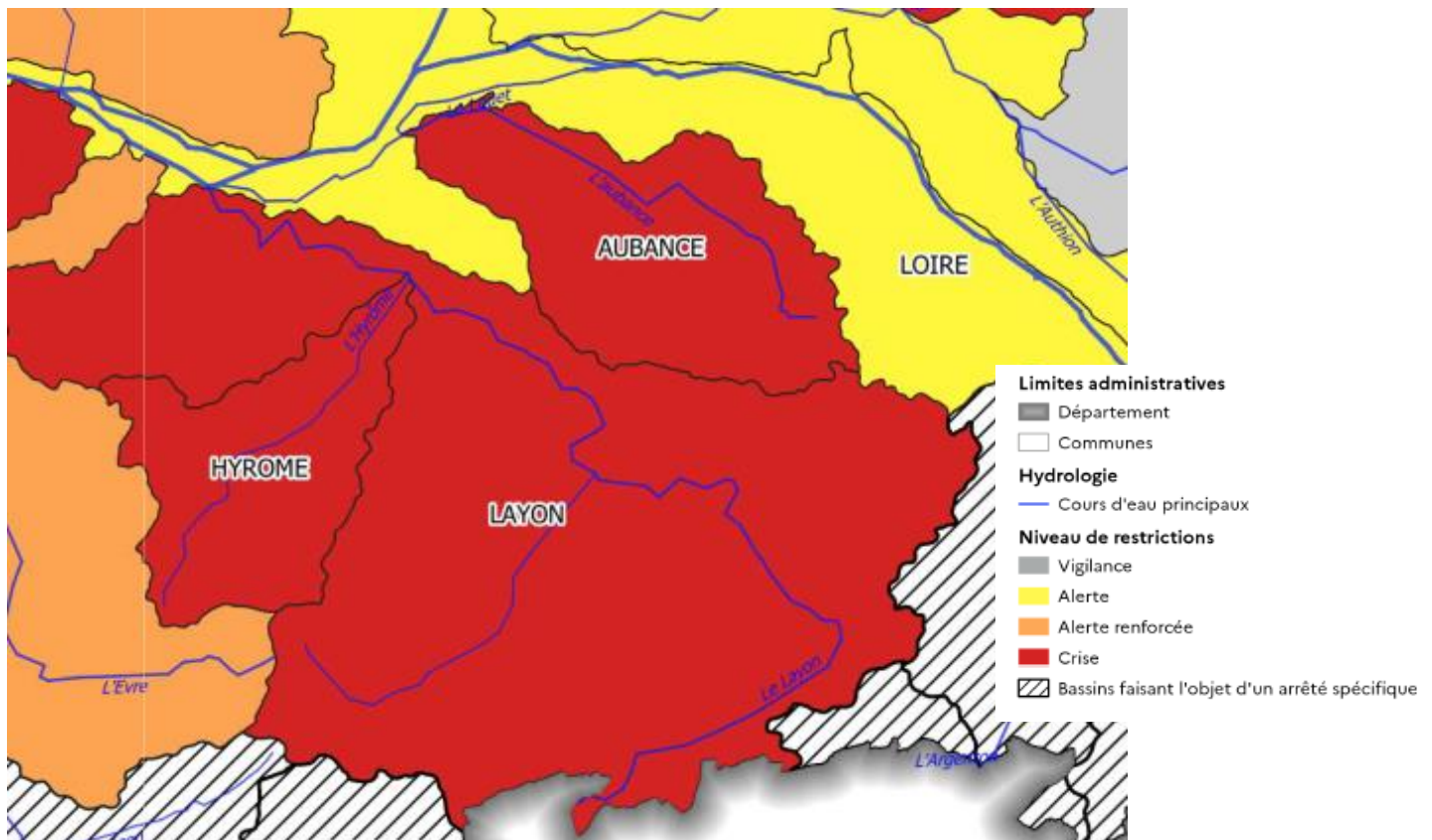
Layon – Eaux Souterraines : Situation de CRISE

Tout prélèvement pour irrigation est interdit, **même l'irrigation des cultures sensibles et l'usage des techniques économes, goutte à goutte et micro-aspersion.**

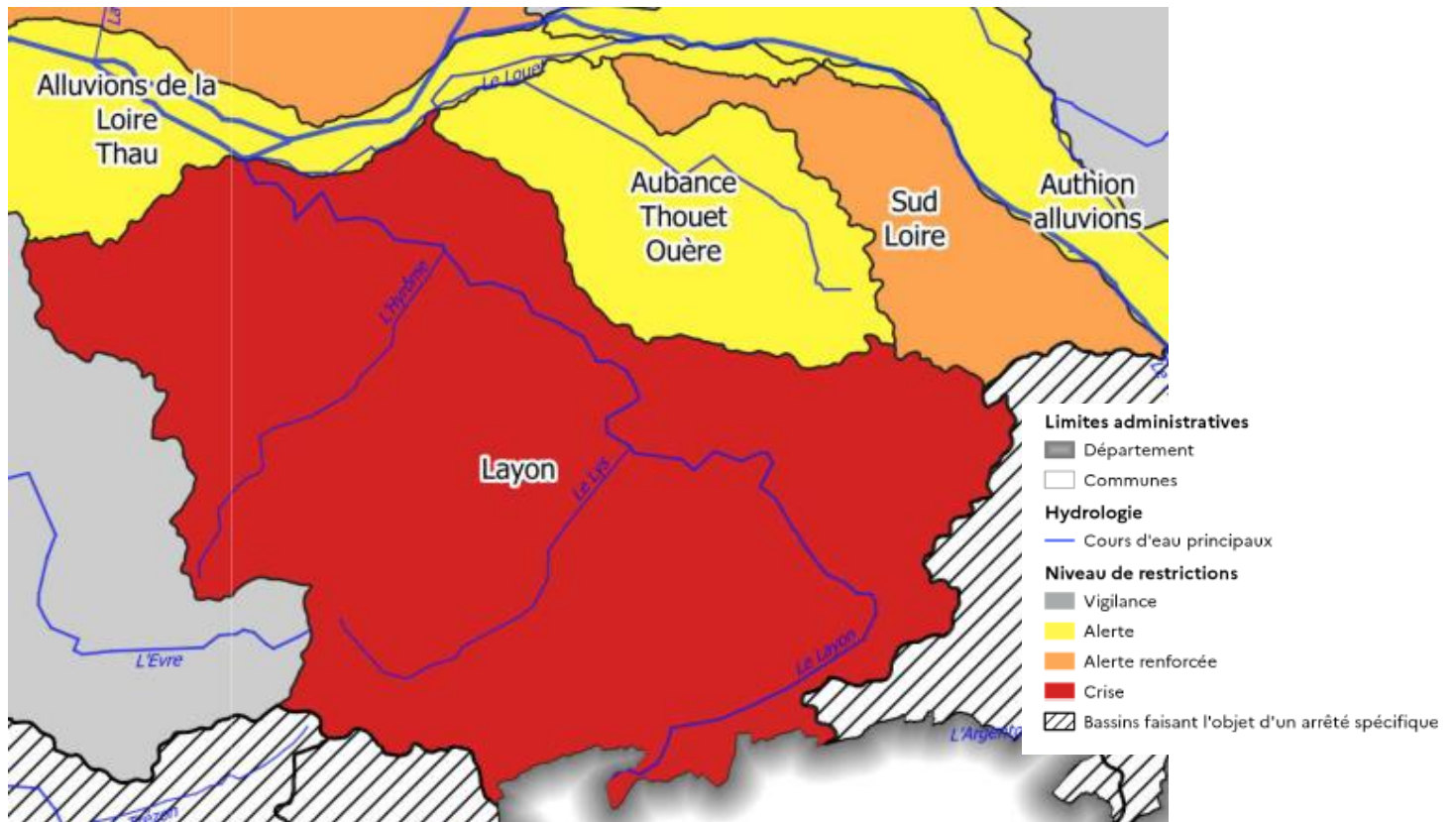
Des dérogations individuelles peuvent-être accordées pour les cultures sensibles et les techniques économes après examen de la demande par la DDT. Les demandes de dérogations sont centralisées par la Chambre d'Agriculture des Pays de Loire.

Dans les 2 cas, les demandes déjà réalisées n'ont pas à être resolicitées, elles sont reconduites selon évolution de la situation.

Eaux superficielles



Eaux souterraines



Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

Inf'Eau Maïs Grain et ensilage

Stade de la culture :

Globalement on observe une très forte hétérogénéité entre parcelles et près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les maïs les plus avancés observés sont entre les stades grain laiteux et pâteux, les plus tardifs terminent leur floraison. Pour les maïs irrigués, les premiers ensilages sont prévus dans les 10 prochains jours. Les besoins en eau et la sensibilité au stress hydrique restent présents mais régressent.

Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique a diminué la semaine dernière permettant parfois de recharger la réserve utile selon les capacités d'irrigation et les contraintes techniques et réglementaires.

Depuis quelques jours les consommations repartent à la hausse.

Conseils pour l'irrigation du maïs grain-ensilage :

Pour les maïs ensilage, la date d'arrêt de l'irrigation est proche (1 semaine à 10 jours) dans une majorité de situations. Pour les maïs grain, il faut maintenir le rythme d'irrigation, dans la limite des possibilités de prélèvement (débit, volume encore disponible, restrictions) :

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours,**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours.**

Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols, ce qui correspond à peu près à 27% de MS plante entière.** En tout état de cause, il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

Inf'Eau Maïs Semence

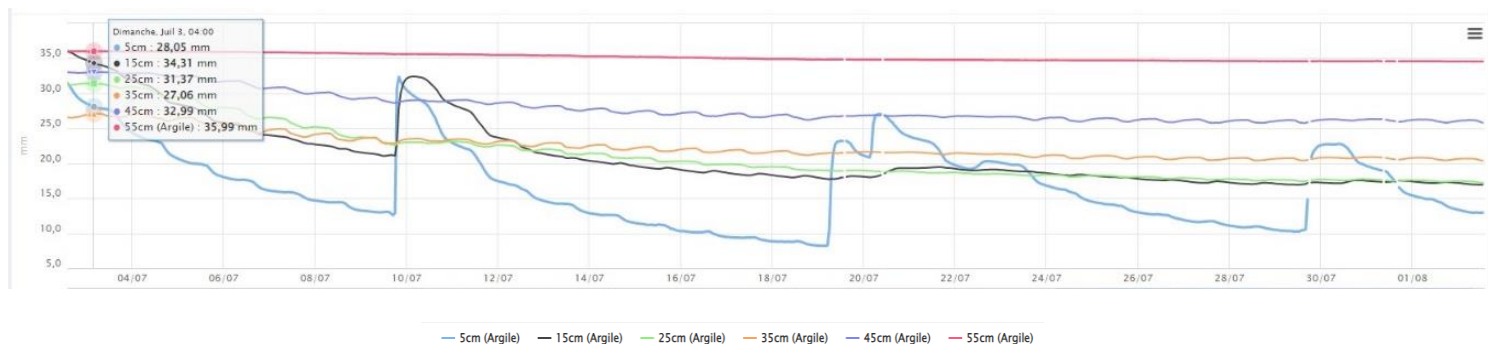
Stade de la culture :

Dans la majorité des situations, les maïs sont au stade Limite Avortement du Grain (SLAG). Après ce stade, les besoins diminuent et le stress hydrique à moins de conséquence sur le nombre de grain. L'apport d'eau permet d'assurer le remplissage et par conséquent le PMG et la faculté germinative.

Etat de la réserve hydrique :

Sur les graphiques ci-dessous, issus d'une sonde placée à Brissac dans un sablo limoneux, les courbes bleue, noire, vertes et orange (respectivement 5 – 15 – 25 – 35 cm) montrent une tendance baissière, signe d'une consommation d'eau. On voit distinctement les irrigations du 10, 20 et 30 juillet. Un début de consommation à 45 et 55 cm est observé (même léger) signe d'enracinement en profondeur.

Les apports d'eau sont consommés en 10 jours.



Stratégie et conseil d'irrigation :

Il est important de contrôler l'état physiologique de ses cultures et d'adapter sa stratégie d'irrigation en conséquence et en tenant compte des restrictions.

Aucune pluie conséquente n'est annoncée pour les 10j à venir. En cette phase de remplissage du grain, il est nécessaire de maintenir un sol frais. Les ETP pour la semaine vont se situer entre 6 et 8 mm/j. A ce rythme un apport de 30 mm est consommé en moins d'1 semaine. Liée aux restrictions privilégiez des apports fréquents en petite quantité et ajuster la quantité selon la durée de la pose.

- Situation optimale :
 - Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, l'apport doit représenter 20-25 mm tous les 5 jours.
 - Sols à plus forte RU : apport de 20 à 30 mm tous les 7 jours.
- Situation contrainte :
 - Sols à faible RU (moins de 100 mm) : pas de stock, faire des apports de 20 mm dans la mesure du possible.
 - Sols à plus forte RU : apport de 20 à 25 mm dans la mesure du possible.

Favoriser les parcelles castrées dans les 15 derniers jours qui n'ont pas atteint le SLAG.

Inf'Eau Chanvre semences

Stade de la culture :

La quasi-totalité des variétés sont en floraison ou ont passé la floraison

Etat de la réserve hydrique :

Sans irrigation, les sols sont totalement déchargés. Une irrigation est à prévoir pour assurer l'encadrement de la floraison et recharger la réserve utile du sol.

Conseil à l'irrigation

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, nous conseillons d'encadrer la floraison du chanvre porte-graine. Dans la plupart des situations, le premier tour d'eau a déjà été réalisé.

Dans les parcelles où la Réserve en Eau est très faible, nous vous conseillons l'apport de 20 mm supplémentaire.

Nous sommes dans une période critique de fécondation, éviter si possible le stress hydrique.

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : R. CRUCHET ; A. CHAIGNEAU

Comité de relecture : A. CHAIGNEAU

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>